Image not found or type unknown

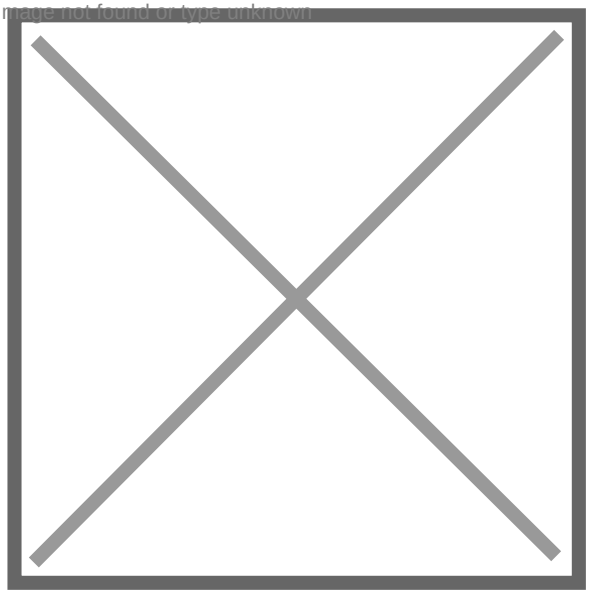

# Organisme de formation, coût et désistement, résiliation.

Par **Deb29**, le **27/08/2018** à **14:54**

Bonjour,

Je me suis inscrite en Janvier 2018 à une formation de maquilleuse professionnelle dans l'espoir de me reconvertir....Malheureusement pour moi ma situation financière s'est dégradée j'ai cumulé des factures impayées et des prélèvements rejetés....etc J'ai mis ma fille en garde provisoire chez son père le temps de me relever financièrement. J'ai pris les choses en main et demandé la résiliation de xxxxxxxxxx car j'ai trouvé un autre travail entre temps...et surtout je ne savais pas que les stages étaient payant et l'achat du matériels obligatoire...(j'aurais dû mieux lire le contrat avant de signer....)Bref Je leur explique que ma situation financière ne me permets plus de payer la formation et de résilier mon inscription (n'ayant fait qu'un seul devoir je ne trouvais pas ça abusif) ils refusent!! je me fais harceler par xxxxxxxxxx pour payer j'essaye de savoir si ils ont racheté ma créance à xxxxxxxxxx je n'ai pas de réponse franche....Aujourd'hui Je souhaite vraiment arrêter tout ça car je veux me sortir de cette situation et retrouver ma fille afin que nous reprenions une vie normale....Avez vous des conseils? avez vous déjà vécu cette situation??

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **27/08/2018** à **17:28**

Bonjour,
Vous trouverez sur ce site, de nombreuses questions sur le sujet.

Utilisez le moteur de recherche.

Par **Deb29**, le **27/08/2018** à **17:32**

Oui j'ai vu qu'il y avait déjà eu ce sujet abordé mais cela date et je me disais que peut être quelqu'un avait trouvé une solution depuis ? ou pourrais me dire comment je fais pour savoir si xxxxxxxxx a racheté ma créance car j'ai entendu dire que si on a racheté notre créance on est plus obligé de payer?

Par **jodelariege**, le **27/08/2018** à **17:50**

bonjour personne(sur des milliers de messages sur tous les forum juridiques.....)n'est jamais revenu nous dire ce qui se passe ensuite....
donc soit vous payez ce que vous devez soit vous vous attendez à être harcelée de messages ,coups de téléphone ,courriers pendant des mois et des mois... certaines écoles vont jusqu'au tribunal ...

Par **morobar**, le **28/08/2018** à **08:25**

Bonjour,
[citation] car j'ai entendu dire que si on a racheté notre créance on est plus obligé de payer?[/citation]
Et puis quoi encore ?
Par contre le rachat de la créance impose votre information sur le changement de créancier.
Ici la société citée intervient comme agent de recouvrement à la demande du créancier qui reste l'organisme de formation.

Par **Deb29**, le **28/08/2018** à **09:21**

Par contre pourquoi avoir mis des croix à la place du nom de l'organisme de formation et de la sct de recouvrement ? Morobar vous n'êtes peut-être pas obligé de me mettre "et puis quoi encore?" je ne fais que relater une information que l'on m'a donnée !!! Je pensais trouver de l'aide pour ma situation quelques conseils ou informations....Je sais déjà que personnes n'est revenu nous dire ce qui se passait ensuite mais j'espérais que quelqu'un ayant vécu cette situation et qui s'en est sorti verrait le message...Bref je vais me débrouiller !! merci

Par **jodelariege**, le **28/08/2018** à **09:43**

bonjour et bien soyez la première personne à revenir ici d'ici quelques temps pour nous dire

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

comment s'est finie votre affaire....

Par **Lag0**, le **28/08/2018** à **10:43**

[citation]Par contre pourquoi avoir mis des croix à la place du nom de l'organisme de formation et de la sct de recouvrement ?[/citation]

Bonjour,
Car il est demandé de ne pas incriminer des sociétés ou des personnes physiques sur ce site. L'utilisateur veillera donc à utiliser des termes génériques pour exposer son éventuel litige ou apporter sa contribution (exemples de termes génériques : magasin, voisin, garage, entreprise etc.).

Par **Deb29**, le **28/08/2018** à **10:47**

Je trouve cela dommage ça pourrait éviter à d'autres personnes de se faire avoir surtout que nous sommes déjà nombreux...

Par **jodelariege**, le **28/08/2018** à **11:56**

bonjour , vous êtes nombreux à ne pas lire les conditions générales de vente ,les conditions de rétractation au cas ou,à anticiper si vous êtes en capacité de finir ou non ces études par correspondance.....souvent les personnes rêvent au métier au bout de la formation :aide aux personnes âgées ,aux enfants ,aux animaux ,coiffeuse, vendeuse....et ne se rendent pas compte que cela demande un effort intellectuel alors quelles ont déjà eu du mal en milieu scolaire bien encadré .....et de l'argent....
et je ne travaille pas pour ces écoles ,j'ai suivi une formation scolaire classique mais j'ai lu quantité de témoignage à ce sujet...pourquoi cela serait il plus facile d'apprendre un métier par correspondance que par les voies normales de l'Education nationale?

Par **Deb29**, le **28/08/2018** à **12:01**

Je vous demande pardon ?? Toutes formations ou études demandent un effort intellectuel c'est évident!! cela n'a rien à voir je ne peux continuer car je me retrouve dans une situation financière compliquée imprévue !! et une reconversion ne veut pas dire échec en milieu scolaire classique !!! je retire ma demande du site cela ne m'apporte rien d'échanger avec vous ce n'est pas constructif !!

Par **Visiteur**, le **28/08/2018** à **12:21**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Votre situation financière est peut-être citée dans les cas de force majeure ?
Vérifiez.

Par **jodelariege**, le **28/08/2018** à **12:32**

certes Deb29 mais vous même dites ne pas avoir "lu le contrat avant de signer" avec stages payants et achat du matériel...si vous aviez lu le contrat peut être auriez vous estimé que ces frais étaient au dessus de vos moyens financiers et vous n'auriez pas signé
vérifiez donc que votre situation financière figure dans les cas de force majeure,comme dit pragma,mais en général elle ne l'est pas.

Par **Tisuisse**, le **28/08/2018** à **12:34**

Bonjour Deb29,

Votre problème relève du droit de la consommation d'où le transfert que je viens d'effectuer.

Vous êtes face à une "officine de recouvrement" donc, soit elle agit pour le compte de l'organisme de formation et elle doit ensuite donner le résultat, à cette organisme, de ces démarches, lequel organisme décidera s'il vous poursuit ou non pour recouvrer la somme de votre formation, soit elle a racheté votre dette et à ce moment là je vous conseille de prendre connaissance du dossier ci-dessous relatif azux officines de recouvrement :
https://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm
Ainsi, vous saurez quoi faire, quand et comment, surtout ce qu'il ne faut pas faire pour ne pas tomber dans leurs griffes.

Bonne lecture et bonne chance.

Par **Deb29**, le **28/08/2018** à **12:34**

Je n'avais pas de problème financier au moment de signer et je ne pouvais pas deviner que ma situation financière serait celle qu'elle est aujourd'hui !! oui j'admets ne pas avoir lu les CGDV et??? nous sommes nombreux à faire cette erreur !! ce n'est pas grave j'ai trouvé la réponse ailleurs !!

Par **Deb29**, le **28/08/2018** à **12:36**

Merci pour votre aide Tisuisse au moins une réponse constructive !!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Tisuisse**, le **28/08/2018** à **12:38**

N'oubliez pas de prendre connaissance de ce dossier, il vous apprendra bien des choses et vous pourriez en avoir besoin pour d'autres cas. Ce dossier a été rédigé par des juristes.

Par **Deb29**, le **28/08/2018** à **14:07**

oui je vais en prendre connaissance merci Tisuisse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés